



**JOURNEE D'ACTUALITE**

**L'IMPACT DE LA POLITIQUE  
DE LA VILLE SUR LA SANTE  
DES HABITANTS**

**7 NOVEMBRE 2019  
PARIS**

**PROGRAMME**



**QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT**

**WWW.CNFPT.FR  
RUBRIQUE  
MANIFESTATIONS**

## 7 Novembre 2019

### HORAIRE 9H30 – 16H30

La politique de la ville se définit comme une politique de cohésion urbaine et sociale, qui est portée à la fois par l'Etat et par les collectivités territoriales et leurs partenaires pour agir contre les inégalités sociales et territoriales vécues par les habitants des quartiers défavorisés. Cela va se traduire par des actions de développement économique et social, de lutte contre l'habitat indigne ou la précarité énergétique ou pour favoriser l'accès aux soins, à l'emploi, à l'éducation, à la culture et à la santé.

Cette journée nous permettra de réaliser un état des lieux de l'axe santé dans la politique de la ville. Ces rencontres permettront d'appréhender les modalités mises en œuvre pour mobiliser l'ensemble des acteurs permettant une amélioration des conditions de vie et de la santé des habitants.

#### 9 H 30 Accueil des participants

#### 9 H 45 Ouverture de la journée

**MARIE BETREMIEUX - CNFPT**

Pôle ADDT, Animatrice des domaines politiques de la ville et habitat

**Didier FEBVREL,**

Président de Fabrique Territoires et Santé,  
membre du Haut conseil de santé publique

#### 10 H 00 Propos introductifs

**Anne LAPORTE,** Directrice de la DIRE Santé publique France,  
à confirmer

#### 10 H 10 La politique de la ville et de la santé au service du mieux vivre des habitants

- Renouveau urbain et politique de la ville : actualités et perspectives

**Renaud EPSTEIN,** Docteur en sociologie, Maître de conférences en sciences politiques – Université de Nantes, à confirmer

- Habitants, transformations urbaines et santé : ce que nous en disent les habitants

**Clémentine MOTARD,** Chargée de mission, Fabrique Territoires et Santé,  
à confirmer

**Aurélien DUTOUR,** chargée de développement, LaFédé, Fédération des associations de médiation sociale et culturelle, à confirmer

## **11 H 30 Table ronde : Cadre de de vie, des actions multiples au service de la santé des habitants...**

### ***Comment mobiliser les acteurs, développer le partenariat et la participation des habitants***

- De l'impact de l'amélioration du cadre bâti  
**Hélène VERRIELE**, DGA, Ville de Grande Synthe, à confirmer
- A l'amélioration des espaces publics  
**Catherine GIRARD**, Directrice de la cohésion sociale et du CCAS Ville d'Amiens, en asynchrone
- A la mise en place des cités jardins / jardins partagés  
Aménagement du quartier de Ramponneau, Ville de Fécamp  
**Samuel CRAQUELIN**, architecte paysagiste, à confirmer  
**Myriam DEHOUCK AME**, responsable de l'urbanisme et de l'aménagement, Communauté d'agglomération Fécamp Caux littoral, à confirmer
- Et aux actions de lutte contre l'isolement social  
Retour sur le quartier de Franc Moisin.  
**Didier Ménard**, Président de l'Association communautaire Santé Bien Etre, à confirmer

## **13 H 00 Déjeuner libre**

## **14 H 15 Table ronde : ... et visant un meilleur accès aux soins**

Aubervilliers  
La Maison du Macreux,  
Une mutuelle accessible à tous,  
à confirmer

Auch  
**Aude MONGE**, chargée de mission politique de la ville, à confirmer

Ville de Miramas  
**Stéphanie CASANOVA**, coordinatrice ASV, à confirmer

## **16 H 00 Synthèse de la journée**

**François-Antoine MARIANI**, commissaire général à l'égalité des territoires, directeur de la ville et de la cohésion urbaine

## Modalités d'inscription :

### Pour les agents territoriaux :

#### Inscription en ligne

Pour offrir aux collectivités et aux agents un service d'inscription aux actions du CNFPT efficient leur permettant d'organiser au mieux les départs en formation et d'en suivre la bonne réalisation, le CNFPT propose une application d'inscription en ligne.

*Pour ce faire : Assurez-vous au préalable que votre collectivité a créé son compte en vous rapprochant de votre service formation ou du référent RH de votre collectivité)*

Pour accéder à la plateforme cliquer sur : <https://inscription.cnfpt.fr/>

#### Les formations évènementiels :

**Valorisables dans votre parcours de professionnalisation, ces formations sont accessibles sans frais d'inscription.**

**Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des participants.**

Le CNFPT facilite l'accueil des personnes en situation de handicap dans les sessions de formation qu'il propose.

Merci de bien vouloir nous faire part, d'éventuels besoins d'adaptation afin de préparer au mieux votre accueil en formation.

### Pour les non territoriaux :

En vertu de l'Article 3 de la délibération n°11/148 du CA du CNFPT du 14 décembre 2011, pour les personnes qui ne relèvent pas de la compétence du CNFPT (agents titulaires de la fonction publique territoriale ou autres agents publics territoriaux), un droit d'inscription de 150 € sera demandé.

*Pour s'inscrire, contactez l'organisateur.*

**Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des participants.**

## PROGRAMME CO-ORGANISE AVEC :



MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES



Commissariat général  
à l'égalité des territoires